LORIENT AGGLOMÉRATION

Pôle Transformation
Responsable du Territoire

Personne chargée du dossier :
Pauline LE NARDANT
Direction Nature Santé Environnement
Tél. : 02 90 74 72 70

Mme la Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, Préfète de la région Centre - Val de Loire
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 1

Lorient, le 05 JUIL. 2024

Objet : Déclaration d'intention Lorient Agglomération - Démarche PEP/PAPI

Madame la Préfète,

Lorient Agglomération s'est engagé en 2011 dans la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations du littoral. Outil d'aide à la décision, le PAPI a permis d'obtenir une vision globale de la problématique des risques d'inondations et des différents niveaux de vulnérabilité sur le territoire. Echelle géographique cohérente, le littoral de Lorient Agglomération a été considéré comme un bassin de risque pertinent.

Par délibération en date du 17 octobre 2023, le Conseil Communautaire a retenu 7 ouvrages à étudier au titre de la Prévention des Inondations sur les communes d'Inzinzac-Lochrist, Lanester, Ploemeur, Port-Louis, Gâvres et Riantec ; 3 ouvrages au titre de la gestion du trait de côte sur les communes de Larmor-Plage et de Gâvres et l'enrochement de Kerguelen au titre de la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire.

Lorient Agglomération souhaite reconduire son engagement sur la thématique de la prévention des risques d'inondations. Les actions déjà menées concèdent une légitimité à l'EPCI pour être reconnues par l'ensemble des acteurs de la démarche PEP/PAPI, comme structure porteuse du prochain programme.

Aussi, j'ai le plaisir de vous adresser la déclaration d'intention de Lorient Agglomération afin d'officialiser la volonté de l'Etablissement à élaborer un Programme d'Etudes Préalables au PAPI.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Comptant sur votre soutien dans cette démarche conduite en étroite collaboration avec l'Etat, je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Armelle NICOLAS

Copie : DDTM du Morbihan - Service eau biodiversité risques / Unité risques et nuisances